



**HUISSIERS DE JUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE**

**PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT
D'UNE ANIMATION
14.11.2023**

Me Pierre Vergé

&

Me Romain Brignet


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**



 **Constats**

06.14.46.15.78

06.86.43.53.41

 **Etude**

04.68.11.42.95

[m vb@cdj11.fr](mailto:mvb@cdj11.fr)

www.mvb-cdj11.fr

47 Boulevard Jean Jaurès

11000 CARCASSONNE

55 Rue Jean Jaurès

11300 LIMOUX

12 Place des Cordeliers

11400 CASTELNAUDARY

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS

A la demande de :

La collectivité intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude, la COVALDEM 11 dont le siège administratif est situé Zone artisanale Lannolier 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur 11890 CARCASSONNE CEDEX 09, représentée par son Président en exercice Monsieur Jean-Jacques CAMEL domicilié audit siège administratif en cette qualité

En sa qualité de partie organisatrice,

Laquelle me déclare :

- Que dans le cadre de son rôle de sensibilisation du grand public à la valorisation des déchets, elle organise une animation intitulée « A l'aventure des matières » qui aura lieu le vendredi 24 novembre 2023 et le samedi 25 novembre 2023 de 09heures 00 à 17 heures 00 minutes au sein des locaux de la galerie marchande du centre commercial de la zone dite ROCADEST à CARCASSONNE
- Je suis requis ce jour aux fins de procéder au dépôt au sein de mon étude du règlement d'en dresser le procès-verbal de dépôt

Déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Florine ROUCH Clerc de Commissaire de Justice assermentée et habilitée à établir des procès-verbaux de constat au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE société titulaire d'un office de Commissaire de justice à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 47, boulevard Jean Jaurès,

Je, soussigné, Romain BRIGNET, Commissaire de Justice associé de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE, société titulaire d'un office de Commissaire de justice à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 47, boulevard Jean Jaurès,

PAR LE PRESENT PROCES VERBAL :

La SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE titulaire d'un Office de commissaire de justice à la résidence de CARCASSONNE (11000) 47 boulevard Jean Jaurès,

Certifie être à ce jour dépositaire de l'intégralité du règlement de l'animation « A l'aventure des matières » qui se déroulera le vendredi 24 novembre 2023 et le samedi 25 novembre 2023 de 09 heures 00 à 17 heures 00 minutes au sein des locaux du centre commercial de la zone dite ROCADEST à CARCASSONNE organisée par la collectivité requérante.

Ce règlement est composé de 10 articles et 3 annexes. Il est joint dans son intégralité au présent procès-verbal .

Ledit règlement est consultable sur le site www.covaldem11.fr ou sur le site du siège de COVALDEM 11 ou encore sur simple demande par mail à l'adresse accueil@covaldem11.fr. Par ailleurs, le règlement de jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès à 11000 CARCASSONNE, où il peut également être librement consulté. Le règlement peut être également obtenu par courrier sur simple demande à l'adresse : COVALDEM 11 ZA LANNOLIER 1075 Boulevard François Xavier Fafeur à 11890 CARCASSONNE

Il est tenu gratuitement à la disposition de toute personne souhaitant le consulter et qui en fait la demande écrite à la partie organisatrice ou à la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE.

De tout quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat, dont le premier original est conservé en mon étude sur papier.

Pour servir et valoir ce que de droit

Florine ROUCH



Maître Romain BRIGNET



ANNEXES

Règlement Animation jeux « A l'aventure des matières »

En application des dispositions de la loi n°20141545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification De la vie des entreprises
La loi n°2014-1545 a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat et promulguée par le Président de la République. Elle est parue au Journal Officiel n°0295 le 21/12/14.

ARTICLE 1 : Présentation de l'organisateur

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, représenté par son Président Monsieur Pierre BARDIES,

Organise une animation gratuite intitulée « A l'aventure de matières » les 24 et 25 novembre 2023 de 9h à 17h00 dans la galerie marchande du centre commercial Leclerc ROCADEST, 2 rue Joséphine Baker, à Carcassonne.

ARTICLE 2 : Durée de l'animation

L'animation se déroulera les 24 et 25 novembre 2023 de 9h à 17h00 selon les modalités définies à l'ARTICLE 3 du présent règlement.

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler l'animation si des circonstances exceptionnelles l'exigent (cas de force majeure, par manque de participants ou de disponibilité). En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

ARTICLE 3 : Principe et modalités de participation

Principe de l'animation :

Lors des journées des 24 novembre et 25 novembre 2023 à partir de 09h00 jusqu'à 17h00, le COVALDEM11 anime un évènement, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, dans la Galerie marchande de Leclerc ROCADEST située au 2 rue Joséphine Baker, 11000 Carcassonne, et propose au public de venir participer à des ateliers et découvrir des créations d'artisans audois. Lors de cet évènement il sera proposé au public de participer à un jeu qui consistera à résoudre une énigme.

Comment participer :

L'utilisateur souhaitant participer au jeu se déplace sur le lieu de l'évènement et se verra remettre un explicatif du jeu (Cf annexe 1). Le participant remplira un bon de participation avec son nom, prénom, ses coordonnées téléphoniques.

Le vendredi 24 novembre de 9h00 à 17h00 les bons de participation seront déposés au stand Covaldem11 et un tirage au sort sera effectué, à 17h10 en présence d'un huissier de justice pour déterminer trois gagnants.

Le samedi 25 novembre de 9h00 à 17h00 les bons de participation seront déposés au stand Covaldem11 et un tirage au sort sera effectué, à 17h10 en présence d'un huissier de justice pour déterminer trois gagnants.

Les participants présents lors du tirage au sort recevront leur lot en main propre ; le cas échéant ils seront prévenus par voie téléphonique et devront venir le récupérer au **Covaldem11 situé à Z.A. Lannolier - 1075 Bvd François Xavier Fafeur - 11 890 Carcassonne Cedex 09**, aux horaires d'ouvertures.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

La participation à cette animation est ouverte pour tout public : personne physique majeure ou mineure. Toute personne mineure souhaitant participer devra être accompagnée d'un parent majeur. Ce dernier remplira le bon de participation.

La participation à l'animation entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France Métropolitaine.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 : Dotation et modalités d'attribution de la dotation

Dotations du jeu du vendredi 24 novembre 2023 :

Classements	Dotation
1 ^{er}	1 baptême en hélicoptère d'une valeur de 466 € TTC
2 ^{eme}	1 repas offert pour 4 personnes au restaurant « La Table Fermière » d'une valeur de 232€ TTC hors boisson
3 ^{eme}	1 Carte cadeau d'une valeur de 150 € TTC valable au magasin Leclerc de Rocardest

Dotations du jeu du samedi 25 novembre 2023 :

Classements	Dotations
1 ^{er}	1 baptême en hélicoptère d'une valeur de 466 € TTC
2 ^{eme}	1 repas offert pour 4 personnes au restaurant « La Table Fermière » d'une valeur de 232€ TTC hors boisson
3 ^{eme}	1 Carte cadeau d'une valeur de 150 € TTC valable au magasin Leclerc de Rocardest

Le lauréat accepte par avance la dotation sans pouvoir demander une modification, un échange ou sa contre-valeur en espèces. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, le Covaldem11 se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

Toute photocopie des bons faisant office de lots donnera lieu à des poursuites.

Les lots ne sont pas nominatifs et donc peuvent être cédé à un tiers.

Aucun lot ne sera expédié par la Poste.

Le Covaldem11 ne se tient pas responsable en cas de vol, détérioration ou pertes de la dotation après la remise officielle.

ARTICLE 6 : Modification du règlement

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook « Covaldem11 » et sur le site www.covaldem11.fr.

ARTICLE 7 : Consultation du règlement

Le règlement est librement consultable sur le stand de l'animation, sur le site www.covaldem11.fr et sur la page Facebook de COVALDEM11.

Une copie du règlement du jeu-concours peut-être également obtenue gratuitement à la personne qui en fait la demande, sur simple demande écrite adressée à **Covaldem11 Z.A. Lannolier – 1075 boulevard François Xavier Fafeur – 11 890 Carcassonne Cedex 09**. La demande peut être également adressée à Maître Romain BRIGNET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11021) 47 boulevard Jean Jaurès.

Ce document est par ailleurs consultable en l'étude de Maître Romain BRIGNET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE, société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11021) 47 boulevard Jean Jaurès.

L'intégralité du règlement et ses annexes a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt dressé par acte du ministère de Maître Romain BRIGET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIER DE JUSTICE.

ARTICLE 8 : Responsabilités

Le Covaldem11 ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au règlement. Notamment, le Covaldem11 ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

En outre, le Covaldem11 n'est pas responsable en cas de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'animation.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant, le Covaldem11 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Concernant le réseau social Facebook, celui-ci ne peut être considéré comme responsable en cas de problème technique. La gestion et l'organisation de l'animation est à la seule responsabilité du Covaldem11. Si besoin le participant transmet ses informations au Covaldem11 et non à la plateforme de réseau social Facebook.

ARTICLE 9 : Informatiques et Libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant collectées dans le cadre du jeu-concours. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.

Vous pouvez l'exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés :

À l'adresse suivante : Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09.

Les informations recueillies concernant les participants font l'objet d'un traitement destiné au Covaldem11 dans l'unique but de contacter les différents participants.

Les destinataires des données sont les services organisateurs du Covaldem11 du présent concours. La durée de conservation des données expire à la fin du jeu concours. Chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement.

Chaque participant peut s'opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au Covaldem11. Chaque participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données et vous disposez le cas échéant, du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser au Covaldem11 par email à : accueil@covaldem11.fr

ARTICLE 10 : Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à cette animation devra être formulée par écrit et adressée au **Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09**.

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige né à l'occasion de la présente animation et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.

Annexes :

- Annexe 1 : Explicatif du jeu

A l'aide d'indices disponibles au stand du Covaldem11, les participants devront trouver et relever des phrases cachées dans les commerces qui leur permettront de recréer le cycle de vie d'un déchet.

Les phrases seront à mettre dans l'ordre correspondant au cycle de vie d'un déchet.

Les participants reviendront au stand du Covaldem11 afin d'attribuer à chaque phrase sa photo correspondante. Une fois la chronologie validée par un agent du Covaldem11, le participant pourra remplir et déposer un bon dans l'urne pour le tirage au sort.

Annexe 2 :

Document à remplir

Bon de participation



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Reconnait l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à Carcassonne, le / /

Le COVALDEM 11 s'interdit d'utiliser ces données personnelles pour toute autre finalité que celles strictement nécessaires à la gestion des dispositifs.

Les données personnelles sont conservées par le COVALDEM 11 pendant toute la durée de la mise à disposition.

- Annexe 3 :
Fiche de remise des lots

Fiche remise de lot n°



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Reconnait avoir reçu la dotation correspondant au numéro du lot gagné,

Fait à Carcassonne, le / /

Le COVALDEM 11 s'interdit d'utiliser ces données personnelles pour toute autre finalité que celles strictement nécessaires à la gestion des dispositifs.

Les données personnelles sont conservées par le COVALDEM 11 pendant toute la durée de la mise à disposition.